Espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie: stratégie et priorités

2002/2073(COS) - 21/11/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une communication sur la réalisation d'un espace européen d'éducation et de formation tout au long de la vie. CONTENU : Cette communication fait partie des contributions de la Commission pour le Conseil européen de Barcelone en mars 2002. En 2000, moins de 10% d'Européens en âge de travailler ont pris part à une session de formation. Pour la Commission, ce chiffre est insuffisant. C'est pourquoi, elle entend agir avec force afin d'investir plus efficacement dans la formation des hommes et donc dans la "prospérité durable". En outre, face à la mondialisation des économies, au vieillissement de la population européenne et à l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il est essentiel pour l'Union que les Européens soient en mesure d'acquérir à tout moment de la vie de nouvelles connaissances et compétences. L'enjeu est donc à la fois économique, en terme de compétitivité, et social par la lutte contre l'exclusion dans une Union (150 millions de citoyens n'ont pas atteint un niveau d'enseignement secondaire supérieur). Dans ce contexte, la présente communication propose aux États membres une panoplie d'actions visant à leur permettre de construire de nouvelles stratégies. Elle est le résultat d'une très large consultation à l'échelle européenne, à laquelle ont participé environ 12.000 personnes, ainsi que les États Membres, les institutions communautaires, les partenaires sociaux et des ONG, sur la base d'un mémorandum publié en novembre 2000 par la Commission. La création de cet espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie suppose une excellente coordination entre les niveaux communautaire et nationaux et, au niveau national, entre les différents ministères impliqués. Pour ce faire, la Commission propose la mise en place d'un groupe de haut niveau composé de représentants des ministères responsables de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Cet espace ce fonderait sur 6 éléments clefs, bases pour le développement de stratégies nationales cohérentes et efficaces: 1) développer des partenariats, non seulement entre les niveaux de décision (national, régional et local) mais aussi entre les pouvoirs publics et les fournisseurs de services éducatifs (écoles, universités, etc.), les entreprises et les partenaires sociaux, les associations locales, les services d'orientation professionnelle, les centres de recherche, etc. Au niveau communautaire, la Commission encouragera l'échange des meilleures pratiques dans ce domaine; 2) établir une analyse détaillée des besoins d'éducation et d'apprentissage dans le contexte de la société de la connaissance qui oblige à une redéfinition des compétences de base incluant par exemple les nouvelles technologies de l'information et de la communication et des évolutions prévisibles des marchés de l'emploi. Cette analyse de la demande doit inclure notamment les besoins spécifiques des groupes n'ayant pas reçu de formation ou d'éducation depuis longtemps et la demande d'adaptation des enseignants et formateurs; 3) décider ou encourager un accroissement substantiel de l'investissement public et privé dans l'apprentissage. Ceci ne passe pas seulement par une augmentation des budgets publics mais certainement par une redistribution des ressources existantes etpar l'encouragement de nouveaux modèles d'investissement. En particulier, il conviendrait de mettre en place des incitations fiscales pour tous les citoyens qui souhaitent acquérir une formation; 4) rendre les offres d'apprentissage plus accessibles, plus visibles, en créer de nouvelles et supprimer les obstacles à l'accès à ces offres, notamment en multipliant les centres locaux d'apprentissage, en facilitant l'apprentissage sur le lieu de travail et en aménageant les rythmes de travail. Des efforts s'imposent pour différents groupes comme les minorités ethniques, les personnes handicapées ou le monde rural. Le rôle des services d'information et d'orientation doit être mieux reconnu et développé; 5) valoriser l'apprentissage, tant en termes d'image qu'au moyen de récompenses qui pourraient inciter les personnes les plus réticentes à reprendre une formation à le faire. Il s'agit de créer une culture de l'apprentissage, c'est à dire de rendre évidente pour chacun qu'apprendre à tout âge est indispensable dans la nouvelle économie de la connaissance; 6) mettre en place un contrôle de qualité et mesurer les progrès accomplis au moyen d'indicateurs : concrètement, il faut prévoir des normes, des lignes directrices et des mécanismes de reconnaissance et de récompense des progrès réalisés. La communication propose également quelques actions de soutien aux stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie: - la Commission

élaborera pour 2003 un mécanisme transnational d'accumulation des qualifications sur le modèle du système européen de transfert d'unités de cours (ECTS) qu'utilisent les universités; - avant la fin de 2002, elle établira un "portefeuille", inspiré du curriculum vitae européen, système de présentation des qualifications et compétences; - elle encouragera, en collaboration avec les États membres, les universités et autres partenaires la mise en place sur une base volontaire de diplômes et certificats de formation européens. Ceci ne doit pas remplacer les efforts pour la reconnaissance mutuelle des qualifications dans les professions réglementées. Le renforcement de la dimension européenne des services d'information, d'orientation et de conseil est aussi utile. Dans ce but, la Commission lancera en 2002 un site portail Internet sur les offres d'apprentissage dans les États membres et les pays candidats. Fin 2002, la Commission mettra sur pied un forum européen d'orientation pour encourager notamment l'échange de bonnes pratiques. Enfin, la Commission encouragera le contrôle de qualité par un système de label européen.